

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de location des locaux sportifs pour l'année Universitaire 2023-2024 sont fixés selon les modalités en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et dans les locaux de la faculté des Sciences du sport, et publiée sur le site internet de l'Université.

Nancy, le 13 février 2024



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

1 9 FEV. 2024

TARIF DE LOCATION DES LOCAUX SPORTIFS ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Education Nationale / Associations

		UTILISATION PONCTUELLE	ONCTUELLE			UTILISATION SEMESTRIELLE	EMESTRIELLE			UTILISATION	UTILISATION ANNUELLE	
	_		_		(hors vac	ances univers	(hors vacances universitaires - 15 semaines -)	ines -)	(hors vac	ances univer	(hots vacances universitaires - 30 semaines)	المرون المرون
	(Créneau	Créneau			Créneau	Créneau			Crénedu	The state of the s
	Theure	Crenedu 2 heures	demi-joumée	joumée	Créneau 1 heure	Créneau 2 heures	demi-joumée	ioumée	Créneau	Créneau	demi-io-imeb	Crenedu
			(max. 4,5 h) (max. 10 h)	(max. 10 h)	1		(max. 4.5 h)	1901	ש ב ב	Salcentes 7	Parilod allos	ביים ביים
Grande Salle - Gymnase	25€	₹0 €	_	300€	3006	2367	000	101. CO.			(max. 4.5 n)	(max. 10 h)
1		, ,		2002	300 €	423 €	300 €	₩008	9009	850€) 800 €	3 600 €
Salle de Gymnastique (*)	25€	40 €)00€	200€	300€	425 €	€006	1 800 €	<i>\$</i> 009	3058	3 000 1	70076
Salle de Judo	20 €	30€	75€	150€	250 €	375 €	₹05Z	1 250 €	3 005	750 5	3 600 €	2000
							*	* 2007 ·	2000	1 30 K	300 F	3000€
saile de Danse	20 €	30€	75€	150€	250 €	375€	750€	1 250 €	500€	250€	1 500 €	3000 £
										, ,	7 222	3

Autres	

									!			
	-	UTILISATION PONCTUELLE	ONCTUELLE	_		UIILISATION SEMESTRIELLE	EMESTRIELLE			UTILISATION	UTILISATION ANNUELLE	
	-	_		•	(hors vac	ances universi	(hors vacances universitaires - 15 semaines -)	ines -)	(hors vac	ances univers	(hors vacances universitaires - 30 semaines -)	Gines .)
	((Créneau	Créneau			Créneau	Créneau			Créneau	réposit
	Theure	Crenedu 2 heures	demi-joumée joumée	joumée	Créneau 1 heure	Créneau 2 heures	demi-joumée	journée	Créneau	Créneau	: demi-ioumée	i ciciledo i ciciledo
			(max. 4,5 h) (max. 10 h	(max. 10 h))) !	(max. 4.5 h)	[לכן אכש)	ם ס	Saloai 7		
Grande Salle - Gympse	707	733	, ,	0.00				100			(FIGX, 4,5 f)	max. IU ni
	#Q &	33 €	120 €	250€	400 €	525 €	1 250 €	2 500 €	₩ 008	1 050 €	2 500 €	5 000 €
Salle de Gymnastique (*)	40 €	55€	120 €	250 €	400 €	525 €	1 250 €	2 500 €	9008	3 050 €	2 500 €	\$ 000 \$
Salle de Judo	30€	45€	906	200 €	350 €	475€	30501	2 100 6	2007	2030	2002	2000
					2	, ,	7 000 -	2 100 2	100 E	730 E	7 100 €	4 500 €
Salle de Danse	30€	45 €	∌ 06	300 €	350 €	475€	1 050 €	2 100 €	300€	9056	2 100 €	4 500 €
											,	7

Dispositions particulières:

En ce qui concerne la mise à disposition de la Salle de Gymnastique, un coefficient de 4 sera appliqué pour toute utilisation de matériets (pour gymnastes confirmés) Le tarif est affiché en hors taxes, il convient d'ajouter un taux de TVA à 20 %. Ce tarif est composé de 64 % de redevance de location et 36 % de charges Un coefficient de 1,5 sera appliqué pour toute location se déroulant lors d'un week-end (samedi après-midi / dimanche en journée)



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT du Jeudi 7 septembre 2023

/
VI- TARIFS DE LOCATIONS DES LOCAUX SPORTIFS
Les tarifs restent identiques à 2022-2023. Une revalorisation est programmée afin d'intégrer l'augmentation des fluides et sera demandée pour 2024-2025.
Les membres du Conseil de Gestion approuvent à l'unanimité les tarifs proposés.
-oOo-
/

Pour extrait conforme,

Nancy, le 7 septembre 2023

Le Directeur de la Faculté des Sciences du Sport,

LE UNICION, ESTABLE NO SPAN

Badreddine KRIEM